

Des classes à vivre

L'engagement des PEP pour les classes de découvertes

Les PEP agissent pour concrétiser le droit à l'éducation, à la culture, à la santé, aux vacances, aux loisirs, au travail et à la vie sociale. Pour répondre aux besoins des enfants, des familles, de l'école et des acteurs sociaux, les PEP, mouvement créé en 1915, reconnu d'utilité publique et complémentaire de l'école publique, ont développé une offre de séjours, un réseau de classes de découvertes, de vacances et de loisirs de qualité.

La classe de découvertes, partie intégrante de l'enseignement, est un outil pédagogique irremplaçable, élément important du projet d'école. Ouverture vers l'ailleurs et vers l'autre, éducation à la citoyenneté, compensation des inégalités sociales et culturelles, méthodes actives de travail, elle constitue un des recours contre l'échec scolaire.

Les PEP, par leurs actions dans et hors l'école, sont non seulement complémentaires mais nécessaires à l'accompagnement des projets des enseignants à tous les niveaux de la scolarité et tout au long de la vie. Les PEP contribuent ainsi à l'équité républicaine.

La laïcité est une condition de la justice sociale et un fondement de la démocratie. Valeur fondatrice des PEP, elle trouve une application concrète dans chacun de ses projets.

*Enseigner, c'est créer des situations d'apprentissage.
Éduquer, c'est créer des situations de vie.*

Les classes de découvertes favorisent une expérience de vie collective, de citoyenneté et d'apprentissage originale et irremplaçable.

Des classes à vivre

Plus de 116 000 enfants et adolescents sont accueillis chaque année dans les centres PEP. Les PEP affirment que tous les enfants ont le droit de partir en classes de découvertes.

De la maternelle à l'université, dans le cadre réglementaire et dans le respect des programmes, les PEP s'engagent à :

- permettre aux enseignants de faire vivre à leurs élèves, dans un cadre accueillant, des projets éducatifs et pédagogiques de qualité ;
- favoriser l'intégration des enfants et des jeunes en situation de handicap en leur donnant tous les moyens d'apprendre, d'agir, de vivre pleinement le séjour ;
- accompagner les projets des enseignants, de leur élaboration à leur évaluation.

Fédération générale des PEP

108, avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS

01 43 14 83 83 - Fax 01 43 14 83 80

www.lespep.org





Association complémentaire de l'Éducation nationale, les PEP sont de ce fait habilités à intervenir sur le temps scolaire. Des enseignants mettent leurs compétences éducatives et pédagogiques au service de leurs collègues dans les structures PEP. Les centres d'accueil sont inscrits aux répertoires départementaux de l'Éducation nationale.

On peut lire dans les bulletins officiels de l'Éducation nationale du 23 septembre 1999 et du 13 janvier 2005 :

« Les activités pratiquées à l'occasion d'une sortie scolaire viennent nécessairement en appui des programmes. Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe. Chaque sortie, quelle qu'en soit la durée, nourrit un projet d'apprentissages, souvent pluridisciplinaire, au travers d'un programme minutieusement préparé dans lequel le nombre des sujets d'étude ou des activités pratiquées doit être limité. »

Les séjours éducatifs au collège et au lycée

Dans les établissements publics locaux d'enseignement, les voyages et sorties scolaires sont autorisés par le chef d'établissement après consultation du conseil d'administration. Ils s'inscrivent dans le projet d'établissement. Les enseignants participant à une sortie ou un voyage éducatif sont en service et restent responsables de leurs élèves. Les objectifs du projet de voyage doivent être clairement définis. Les voyages scolaires peuvent aussi se dérouler partiellement ou intégralement pendant les vacances.

Accompagnement des projets

Préparation éducative et pédagogique du séjour

L'enseignant demeure le premier acteur dans la définition et la mise en œuvre de son projet de classe de découvertes. Pour l'accompagner dans sa démarche, les PEP s'engagent pour :

- permettre à l'enseignant de définir son projet de classe de découvertes (lieu, activité, modes de vie) ;
- respecter la primauté de sa responsabilité dans la définition et la mise en œuvre du projet ;
- être à l'écoute des demandes spécifiques pour choisir le centre qui permettra la mise en œuvre du projet de l'enseignant ;
- assurer un lien constant entre l'enseignant et le responsable du centre d'accueil afin d'être au plus près des besoins ;
- informer précisément des conditions d'hébergement ;
- faire un ensemble de propositions en termes :
 - de contenu,
 - de démarches et d'outils pédagogiques,
 - de modes de vie,
 - d'équipe d'animation.

Préparation matérielle, administrative et financière

Les PEP s'engagent à accompagner toutes les démarches administratives et matérielles :

- fournir les pièces nécessaires à la constitution du dossier administratif ;
- réserver si besoin les transferts et déplacements dans les conditions optimales de sécurité ;
- réserver les intervenants spécialisés, les animations et les visites ;
- animer et co-animer, selon la demande, les réunions d'information aux élèves, aux parents.

Accompagnement des séjours

Les centres PEP

Les centres offrent des ressources variées, propices au dépaysement et à la découverte géographique, culturelle, historique, humaine. Chaque lieu et chaque séjour de classes de découvertes s'inscrivent dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser.

Parce que nous affirmons qu'une classe de découvertes n'a de sens que si elle est un moment de véritables échanges et de rencontres humaines, nos centres sont inscrits dans le territoire où ils sont implantés et participent au développement local.

Les contenus

Les PEP s'inscrivent dans une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les contenus sont conformes aux programmes de l'Éducation nationale et adaptés aux cycles et aux niveaux du 1^{er} et 2nd degré dans chacune des six dominantes :

- éducation physique et sportive ;
- éducation artistique et culturelle ;
- patrimoine et histoire-géographie ;
- découverte du monde, sciences expérimentales et technologie :
 - nature,
 - environnement,
 - techniques informatiques et communication ;
- lecture, écriture, littérature ;
- langues étrangères ou régionales.

Pour les élèves du second degré, les séjours d'intégration ou de formation de délégués organisés en début d'année scolaire seront favorisés tout comme les séjours permettant une approche du monde du travail.

Méthodes et démarches

Pendant les séjours PEP :

- les enfants doivent avoir une information précise et continue sur le projet qu'ils développent pendant toute la durée du séjour ;
- la démarche doit mettre l'enfant en situation d'acteur de ses découvertes en recherchant en permanence un passage du concret à l'abstrait :
 - observation,
 - questionnement,
 - recherche de solutions,
 - expérimentation,
 - réalisation,
 - conclusion, synthèse,
 - évaluation.

Les outils

Les PEP s'engagent :

- à proposer des outils :
 - variés,
 - spécifiques,
 - performants,
 - innovants,permettant de prolonger et d'enrichir la pratique habituelle de la classe ;
- à mettre à disposition une documentation appropriée.



La vie quotidienne en classe de découvertes —

Le rythme de vie

Les enfants ont besoin de vivre des journées équilibrées où alternent de façon harmonieuse des moments d'apprentissage, de loisirs et de repos. Les équipes veillent à créer les meilleures conditions pour favoriser un endormissement paisible et un réveil individualisé.

L'hygiène

L'hygiène est un aspect important de la vie collective, parce que c'est un facteur de santé, de bien-être et d'éducation, mais aussi parce que de tous les aspects de la vie quotidienne, c'est celui qui concerne le plus intimement l'individu. Les moments de toilette, la gestion du linge, les questions de santé font l'objet d'une organisation minutieuse et d'un accompagnement attentif de la part de l'équipe. Celle-ci veille à prendre en compte les soins et traitements nécessaires.

Les repas

Ils constituent des moments forts de la journée. Ils sont suffisants en quantité suivant l'âge et les activités pratiquées. Leur qualité contribue à une éducation au goût et à une sensibilisation pour une alimentation équilibrée. Ils favorisent également l'échange, la convivialité et restent un moment d'éducation à la vie en société.

La sécurité

Le cadre et les conditions de vie doivent permettre d'assurer à tout moment et pour chaque enfant sa sécurité physique et affective. Les membres des équipes, du personnel technique et d'animation mettent en place des dispositifs qui garantissent l'intégrité morale et physique des jeunes accueillis.

Les transports

L'association qui organise le voyage engage sa responsabilité et s'assure que toutes les conditions de sécurité et de confort sont réunies. Le choix du transporteur fait l'objet d'une attention particulière. Le voyage fait partie intégrante du séjour. C'est un moment éducatif qui se prépare.

Le lien avec les Familles

Si le droit des enfants et de leur famille à rester en communication doit être respecté, la séparation du milieu familial est un facteur d'autonomisation. C'est dans une approche éducative que l'équilibre entre les deux doit être recherché. Les moyens modernes de communication sont mis à disposition des jeunes, et le cas échéant un accompagnement est assuré pour leur donner les moyens de les utiliser.

Évaluation continue et Finale

Les règles de vie, les contenus et les situations d'apprentissage sont fixés en début de séjour et constituent un contrat qui sera évalué avec les enfants et l'équipe éducative en fin de séjour. Un document sera remis à l'enseignant pour évaluer la globalité et les divers aspects de son séjour depuis la préparation jusqu'à l'exploitation au retour.

Les apports qui sont attendus d'une sortie scolaire varient nécessairement en fonction de la durée du séjour. Cette durée est donc une des composantes essentielles du projet pédagogique et des apprentissages visés.

- Les séjours scolaires courts (d'une durée inférieure à cinq jours, soit de une à trois nuitées) permettent une rencontre avec des environnements, des événements, des cultures, etc. représentant des temps forts des apprentissages,
- Les classes de découvertes, d'une durée égale ou supérieure à cinq jours (quatre nuitées et plus), permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.

